



Ville de Lewarde

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du mardi 13 juillet 2021 – 18h30

Date de la convocation : **8 juillet 2021**

Lieu de la séance : **Salle des fêtes Henri Martel** - en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la séance a eu lieu dans le strict respect des gestes barrières (distance minimale d'un mètre entre les personnes, port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique).

Nom du Président de séance : **Mr Denis MICHALAK, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : **15 à 18h35, puis 14 à 19h48, puis 13 à 20h05.**

Nombre de procuration : **3, puis 4 à partir de 19h48, puis 5 à 20h05.**

Nombre de votants : **18**

Présents :

- Mr Denis MICHALAK, Maire ;
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN (jusque 19h48), Adjointes au Maire ;
- Messieurs André LEGER, Claude SOMBRIN, Adjoints au Maire ;
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté ; Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère municipale déléguée à la vie associative
- Mesdames Virginie FOURMAUT, Amandine DUQUESNOY, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN (jusque 20h05), Conseillères municipales ;
- Messieurs Alain BRUNEEL, Jean-Michel MOREAU, Corentin KACZKA, Jean-Marie DELANNOY, Conseillers municipaux.

Excusées et représentées :

- Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Adjoint au Maire donne pouvoir à Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire ;
- Monsieur Cédric CAUPIN, Conseiller municipal donne pouvoir à Monsieur Alain BRUNEEL, Conseiller municipal ;
- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal ;
- *A partir de 19h48*, Madame Nina LAHSEN, Adjointe au Maire donne pouvoir à Madame Jeanne-Marie DELMAIRE Adjointe au Maire ;
- *A partir de 20h35*, Madame Marie-Jeanne TAUSSIN, Conseillère municipale donne pouvoir à Madame Nathalie KAROLEWICZ, Conseillère municipale.

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire, Denis MICHALAK ouvre la séance à 18h35. Il procède à l'appel des conseillers municipaux. Comme à chaque début de conseil municipal, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, dont la fonction est d'assister le Président de séance à la vérification du quorum, à la validité des pouvoirs (3 pouvoirs), au bon déroulement des scrutins, et à l'élaboration du PV de séance.

Pour la désignation du secrétaire de cette séance et pour la désignation des futurs secrétaires des futures séances de conseils municipaux, Monsieur le Maire indique qu'il continue de se référer à l'ordre du tableau des conseillers municipaux. André LEGER, Adjoint au Maire, est désigné pour remplir ce rôle lors de cette séance

Préambule

- **Approbation du compte-rendu du 31 mai 2021 :**

Le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal daté du 31 mai 2021, joint à la convocation de la présente réunion, a été approuvé à l'unanimité.

- **Communication des décisions de Monsieur le Maire en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal :** Décision de nomination de Maître DETREZ-CAMBRAI dans la défense des intérêts de notre commune contre le recours au tribunal administratif déposée par la société Bouygues Télécom, dans le cadre du projet d'installation d'un mât téléphonique.



Ville de Lewarde

Point n°1 - Plan local d'urbanisme : présentation du projet d'aménagement et de développement durables

Monsieur le Maire rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document au caractère obligatoire composant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, le PADD de la commune de Lewarde définit 5 grands axes à mettre en œuvre :

- 1- Le projet d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat ;
- 2- Le projet de développement économique et des communications numériques ;
- 3- Le projet de transports et de déplacements ;
- 4- Le projet de préservation et de valorisation du paysage et du patrimoine ;
- 5- Le projet de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de maintien des continuités écologiques.

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Ces grandes orientations seront traduites dans le règlement, les documents de zonage et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). La présente délibération n'est pas soumise au vote.

Le conseil municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue ce jour en séance du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées.

Point n°2 - Annulation de la délibération du 15 juin 2020 relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres faisant mention des articles 22 et 23 du Code des marchés publics qui ont été abrogés par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015. Considérant qu'il faille alors retirer la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020, **le Conseil municipal, par 17 voix pour, décide de retirer la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.**

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : Monsieur Corentin KACZKA n'étant pas membre de l'assemblée à la date à laquelle cette délibération a été votée ne souhaite pas prendre part au vote.

Point n°3 - Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, considérant que les élus décident à l'unanimité de procéder à un scrutin public.

- La liste A « *Continuons ensemble pour Lewarde* » présente :

Pour les membres titulaires : Madame Nina LAHSEN, Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ et Monsieur Jean-Michel MOREAU.

Pour les membres suppléants : Madame Nathalie KAROLEWICZ, Monsieur Alain ROLLOS et Madame Virginie FOURMAUT.

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal absent à la séance, a fait part de sa volonté de se présenter. La liste B « *L'alternative lewardoise* » présente donc :

Pour les membres titulaires : Monsieur Thierry PAMART.

- La liste C « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » présente :

Pour les membres titulaires : Monsieur Jean-Marie DELANNOY.



Ville de Lewarde

Nombre de votants : 17 (Monsieur Corentin KACZKA s'abstient).

Nombre de suffrages exprimés : 17

Quotient électoral : 17/3 = 5.66

Il est procédé à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Denis MICHALAK : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Delphine ZAGACKI (représentée par Monsieur Jean-Marie DELANNOY) : Liste C
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Nina LAHSEN : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Madame Emmanuelle MADOUX : Liste A
- Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ (représenté par Monsieur Claude SOMBRIN) : Liste A
- Madame Jeanne-Marie DELMAIRE : Liste A
- Monsieur Alain ROLLOS : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A
- Madame Marie-Jeanne TAUSSIN : Liste A
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY : Liste C
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur Cédric CAUPIN (représenté par Monsieur Alain BRUNEEL) : Liste A

Nombre de suffrages exprimés en faveur de la liste A « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 ;

Nombre de suffrages exprimés en faveur de la liste B « *L'alternative lewardoise* » : 0 ;

Nombre de suffrages exprimés en faveur de la liste C « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2

En application du quotient électoral, la liste A « *Continuons ensemble pour Lewarde* » recueille 2 sièges, la liste B « *L'alternative lewardoise* » 0 siège, et la liste C « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 0 siège.

2 sièges ont été pourvus, il reste par conséquent 1 siège à pourvoir. En application de la règle du plus fort reste, la liste A « *Continuons ensemble pour Lewarde* » recueille le dernier siège. Le procès-verbal de l'élection est signé par l'ensemble des membres présents.

Pour faire partie avec Monsieur le Maire de la Commission d'appel d'offres, sont ainsi déclarés élus :

- Pour les membres titulaires : Madame Nina LAHSEN, Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ et Monsieur Jean-Michel MOREAU.
- Pour les membres suppléants : Madame Nathalie KAROLEWICZ, Monsieur Alain ROLLOS et Madame Virginie FOURMAUT.

Madame Nina LAHSEN, Adjointe au Maire, quitte l'assemblée à 19h45 et donne pouvoir à Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au Maire.

Point n°4 - Motion : demande de retrait de la loi de transformation de la fonction publique

Après la présentation de la loi de transformation de la fonction publique par Monsieur le Député Alain BRUNEEL, Conseiller municipal, le Conseil Municipal se positionne sur la motion suivante.

Considérant l'allocution du Président de la République du 13 avril 2020, qui salue l'investissement des agents du service public durant la crise du COVID-19, nous le citons, « Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal » ;

Considérant le rôle essentiel des agents du service public au service de l'intérêt général ;

Considérant l'article 72 de la Constitution, qui garantit la libre administration des communes ;



Ville de Lewarde

Considérant les « conquis sociaux » du statut de fonctionnaires – et notamment les accords dérogatoires aux 1607 heures –, qui au fil des luttes et des années ont été arrachés par les agents en compensation de bas salaire ou d'heures supplémentaires non rémunérées ;

Considérant les politiques d'austérité – et notamment celle du gel du point d'indice qui depuis les années 2000, ont amputé le pouvoir d'achat des fonctionnaires à hauteur de 18% ;

Considérant la loi de « transformation de la fonction publique », qui tue le statut de la fonction publique territoriale et précarise les agents ;

Considérant les articles 47 et 48 de ladite loi, qui abrogent tous les accords liés à la réduction du temps de travail dans l'année qui suivra le renouvellement des assemblées délibérantes, afin de respecter les 1607 heures annuelles effectives ;

Considérant qu'une application stricte de la loi de transformation de la fonction publique imposerait aux agents de travailler encore plus sans revalorisation aucune de salaire ;

Considérant les journées de mobilisations des agents du service public du 15 juin dernier contre ladite loi ;

Considérant que le concours doit rester la règle d'entrée dans la fonction publique car il est le seul mode de recrutement garantissant le principe d'égalité de traitement, et un recrutement basé sur les seules compétences des candidats au détriment de toute autre considération ;

Considérant que l'augmentation des recrutements de vacataires ou contractuels aggrave la précarité des personnels, mais également les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et affecte la qualité du service rendu aux usagers par manque de formation ;

Considérant que plusieurs communes ont fait connaître leur refus d'appliquer cette loi ;

Les élu(e)s de Lewarde décident de garder à l'identique la totalité des accords régissant les horaires de travail et les jours supplémentaires acquis.

Ils demandent au Gouvernement de retirer la loi de « transformation de la fonction publique » et requièrent auprès du Président de la République la confirmation que la loi sur le temps de travail ne peut s'appliquer aux collectivités territoriales, notamment à la Commune de Lewarde en vertu du principe d'autonomie des collectivités territoriales résultant de l'article 72 de la Constitution ainsi que de celui d'égalité de traitement entre les agents de la fonction publique et les salariés du privé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve la présente motion.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 1 voix pour (Monsieur Corentin KACZKA)

Madame Marie-Jeanne TAUSSIN, Conseillère municipale, quitte l'assemblée à 20h05 et donne pouvoir à Madame Nathalie KAROLEWICZ, Conseillère municipale.

Point n°5 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « syndicat d'initiatives »

Le syndicat d'initiatives a travaillé, en partenariat avec la municipalité de Lewarde, à l'élaboration de plaques d'information de lieux d'intérêt patrimonial de notre commune. Ces plaques seront inaugurées lors d'une cérémonie prévue début septembre.

Parallèlement à celles-ci, a été créé un livret autour des blasons et des vitraux de l'église Saint Rémi de Lewarde par Monsieur Jean-Marc GUENEZ. Pour continuer le partenariat autour de ce projet, les élus du groupe majoritaire proposent que puissent être pris en charge les frais d'impression de ces livrets d'un montant de 840€ TTC. Ces frais ont été réglés par le syndicat d'initiatives. Il est proposé au Conseil Municipal de verser cette somme au syndicat d'initiatives au titre d'une subvention exceptionnelle.

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées, considérant l'examen de la demande de subvention en commission « Vie associative », considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local, **le Conseil municipal, à**



Ville de Lewarde

l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 840€ à l'association « Syndicat d'initiatives ».

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour (Monsieur Corentin KACZKA)

Point n°6 - Remboursement d'arrhes suite à l'annulation de location de la salle des fêtes par un particulier

La municipalité a été saisie d'une demande de remboursement de la part d'un particulier concernant la réservation de la salle des fêtes Henri Martel. Pour rappel, une délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2016 a entériné les modalités d'exploitation de la salle des fêtes. Les conditions sanitaires actuelles font que cette personne a souhaité annuler son évènement familial festif. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le remboursement de 300,00€ au bénéfice de Madame Cindy DUFOUR.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le remboursement des arrhes versées par ce particulier.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour (Monsieur Corentin KACZKA)

Informations diverses

Les points suivants ont été abordés :

- Félicitation à Monsieur PETOURI pour la fabrication du bâton de Kopierre (festivités d'Aniche) ;
- Devenir de la résidence de l'Orée du Bois ;
- Point sur le centre aéré ;
- Point sur les dossiers de subventions ;
- Opération « Hauts-de-France propres » ;
- Brigade du lien social ;
- Organisation des journées du patrimoine.

Questions écrites

En amont du Conseil municipal, ont été transmises par le groupe d'opposition « Pour Lewarde, un nouvel élan », les questions suivantes :

1/ Problématique d'insécurité routière aux habitants des rues Pasteur, Jean Jaurès et Famille Dervaux et rappel de la pétition des habitants de la rue Pasteur ;

2/ Evolution du dossier de la future implantation de l'antenne relai ;

3/ Prix d'achat de la balayeuse ;

4/ Somme de la carte cadeau remise par la municipalité aux enfants de CM2 ;

5/ Budget total dépensé pour le cadeau de fête des mères + nombre de cadeaux resté en excédent ;

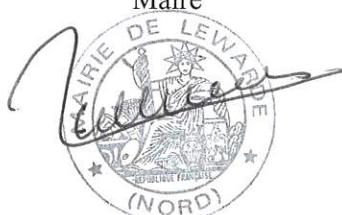
6/ Devenir de la "Fondation partage et vie" et nom du propriétaire du terrain ;

7/ Solutions attendues pour répondre aux riverains de la rue de l'Egalité face « à l'état déplorable de leur voirie ».

Les réponses ont été apportées à chacune de ces questions. Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 21h35.

A Lewarde, le 19 juillet 2021.

Denis MICHALAK
Maire



Procès-verbal affiché le 19/07/2021.

Compte-rendu sommaire

Séance du conseil municipal du 13 juillet 2021 – Page 5 sur 5